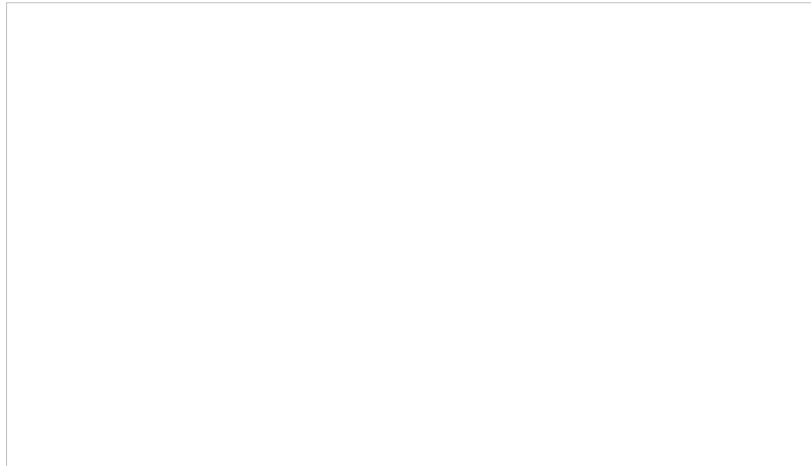


Assurer sa sécurité en contractualisant sur plusieurs années-en

18/09/2019



Actus Agricoles

Les contrats passés par les entrepreneurs de travaux agricoles avec leurs clients se soldent encore souvent par une poignée de main. Toutefois, la signature d'un contrat écrit permet de contractualiser la relation avec son client. Mais cette première étape essentielle peut s'envisager sur plusieurs années. Elle permet de sécuriser la situation financière de l'entreprise, notamment lors d'investissements importants.

LIRE ICI L'ARTICLE PARU DANS LE MAGAZINE "ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES" (Sept 2019), RÉDIGÉ AVEC LE CONCOURS DE CÉLINE SIBEUD, EXCO FSO ET BAPTISTE FAVERAUX, FITECO, DEUX CABINETS MEMBRES DU GROUPEMENT AGIRAGRI.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/assurer-sa-securite-en-contractualisant-sur-plusieurs-annees/>